



Mairie
d'OYEU 38690

**PROCÉS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 OCTOBRE 2025 :**

Date de convocation du Conseil municipal par mail le : 08/10/2025.

PRESENTS : Brigitte AUBERT ; Serge BARANIECKI ; Nathalie BEAUJEAN ; Christophe BENOIT ; Véronique DUVERNAY ; Evelyne DUVERT ; Laurent GREYNAT ; Cécile MEYER ; Christelle MEYER ; Philippe MOUTINHO ; Marie-Hélène PILOT ; Ingrid SAN FILIPPO ; Jean-Marc VALLET

EXCUSES : Christophe BARBIER donne pouvoir à Christophe BENOIT

ABSENTS : Jérôme PECQUET

Présents : 13, le quorum est atteint. Votants : 13 Excusés : 1 Absent : 1

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de séance du jeudi 11 septembre 2025
- Délibération pour la mise en place du compte épargne temps pour les agents municipaux.
- Délibération pour la suppression du poste de technicien principal 2ème classe.
- Délibération pour l'amortissement de la subvention versée au fond d'aide d'urgence pour la vallée du Vénéon.
- Urbanisme et retour des commissions.
- Informations et questions diverses.

APPROBATION DU PROCÉS VERBAL DE SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Il n'est fait aucune remarque sur le procès-verbal du 11/09/2025, mis au vote et approuvé à l'unanimité des membres présents.

DÉLIBÉRATIONS

D2025-30 : Délibération pour la mise en place du compte épargne temps pour les agents municipaux.

M. Le Maire expose l'objet de la convention pour la mise en place du compte épargne temps pour les agents municipaux. La mise en place du CET est d'autant plus urgente que le nouvel agent technique, recruté au 1^{er} novembre, bénéficiait du CET dans son ancienne collectivité. Cependant, ses jours acquis au titre du CET n'étaient pas monétisables, c'est-à-dire indemnisable financièrement. La question de la monétisation est donc mise à discussion et au vote :

Les 13 conseillers présents votent à l'unanimité CONTRE le fait que les jours acquis au titre du CET soient monétisables.

M. Le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

Le dispositif législatif du CET dans la fonction publique territoriale a été modifié par l'article 37 de la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction

publique, afin de permettre aux agents territoriaux de bénéficier des mêmes possibilités de sortie du CET que les agents de l'État.

Le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 pris en application organise le passage d'un régime géré sous forme de congés à un régime combinant une utilisation en congés avec une indemnisation financière ou en épargne retraite.

Le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018, à compter du 30 décembre 2018, a abaissé le seuil à partir duquel il est possible de demander la monétisation (ou l'indemnisation) des jours épargnés au titre du C.E.T. à 15 jours (20 auparavant) et modifié les décrets préexistants en la matière pour les trois versants de la fonction publique (Etat, Hospitalière, Territoriale), dont le décret n°2004-878, en instaurant la conservation des droits à congé acquis au titre d'un C.E.T., en cas de mobilité des agents au sein de la fonction publique, prenant effet à compter du 1er janvier 2019.

L'organe délibérant détermine, après avis du Comité Social Territorial, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du CET ainsi que les modalités de son utilisation.

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2025.

M. Le Maire propose à l'assemblée :

- De mettre en place le CET selon les modalités fixées par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010.
- De ne pas autoriser la compensation financière des jours épargnés au titre du CET.
- D'autoriser l'alimentation du CET par des jours de repos compensateurs dans la limite de 2 jours par an.
- D'adopter le règlement interne du Compte Epargne Temps, annexé à la présente.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'adopter les propositions ci-dessus.

Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

D2025-31 : Délibération pour la suppression du poste de technicien principal 2ème classe.

Suite au départ à la retraite de Christian TERMOZ-MASSON le 30 septembre 2025, son poste est vacant et il faut le supprimer. Le nouvel agent technique commencera le 3 novembre.

Considérant la délibération D2025-02 créant un emploi permanent au grade de Technicien Principal 2ème classe, pourvu par avancement de grade à compter du 1er février 2025,

Considérant le départ à la retraite au 1er octobre 2025 de l'agent occupant ce poste ;

A compter du 1^{er} novembre 2025, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- Pour le service Technique : La suppression de l'emploi permanent de responsable du service technique correspondant au grade de Technicien Principal 2ème classe à temps complet.

Le Maire entendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE la suppression du poste permanent de technicien territorial à temps complet à compter du 1er novembre 2025.

- DÉCIDE de modifier le tableau des emplois comme suit :

SERVICE TECHNIQUE

EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIES(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomaire
TECHNICIEN responsable des services techniques	Technicien Principal 2ème classe	B	1	0	35 heures

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'adopter les propositions ci-dessus.

Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

D2025-32 : Délibération pour l'amortissement de la subvention versée au fond d'aide d'urgence pour la vallée du Vénéon.

M. Le Maire rappelle que la commune a versé en 2025 une subvention de 1000 € au fond d'urgence lancé par le Département en soutien à la vallée du Vénéon, touchée par de graves intempéries en juin 2024.

Cette subvention a été comptabilisée au compte 204132 et, conformément aux articles R. 2321-1 et D. 3321-1 du CGCT, toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, doivent procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 204).

M. Le Maire propose d'amortir cette subvention en une seule fois en 2025. M. Le maire précise qu'une décision modificative sera prise pour effectuer les écritures comptables correspondantes.

M. Le Maire entendu et après avoir délibéré, le conseil municipal :

Adopte la proposition d'amortissement de cette subvention en une fois et sur 2025.

Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

La délibération est adoptée.

URBANISME

Quelques demandes par rapport au PLUI, l'enquête publique pour la modification N°4 arrive à terme le 17/10/25.

Des demandes de précision pour des clôtures, portails, ravalement de façade ou garage en habitation.

Permis de construire : un permis a de nouveau été refusé, sinon aucun autre permis déposé.

TRAVAUX

Travaux de voirie :

- * Haute-Blaune : travaux d'enrobés terminés. Les problèmes d'écoulement de l'eau ont été résolus.
- * Les emplois réalisés sur des parties de route qui s'abîmaient.
- * Projet de puits perdu vers le camping mais des riverains n'étaient pas favorables.
- * Curage des puits perdus.
- * Ambroisie : coupe sur le bord des chemins. D'autres travaux à prévoir début novembre lorsque le nouveau technicien va arriver.

Remarque : Les travaux faits route de la Margotière semblent avoir laisser des bosses, à voir pour corriger cela. Un recensement de l'état des routes devrait être fait car certaines parties sont abîmées.

Eclairage public :

TE38 a remplacé les luminaires qui n'étaient pas en LED et a remis en conformité les armoires électriques. 100% de l'éclairage public de la commune est désormais en LED.

Pump Trail :

Le Pump Trail est terminé. L'entreprise ayant réalisé les travaux doit revenir pour semer le gazon. Autres aménagements à voir : bancs et arbres. La question est posée de mettre des toilettes sèches. Pas envisagé pour le moment, voir pour signaler davantage les toilettes déjà existantes au niveau de la buvette du Foot.

Nouvelle piste vélo :

La piste du terrain vélo a été tracée sur l'ancien terrain de basket. Voir pour prendre une photo en vue aérienne du tracé pour le mettre sur le prochain bulletin municipal.

Eglise et commerce :

Des travaux ont été réalisés suite aux intempéries du 30 juin 2025 pour réparer le faîte, il restera le pan sud à faire d'ici la fin de l'année.

Déblayage d'arbres sur le chemin dessous l'église :

3 arbres, tombés et déracinés, avaient endommagé le chemin qui a été remis en état depuis. Le chemin est de nouveau praticable.

RETOUR DES COMMISSIONS

Ecole :

Départ de la directrice de l'école et institutrice de la classe de CM2, Mme Émilie SYLVESTRE : La direction est reprise par Mme Marie-Agnès CARLE. En ce qui concerne la classe de CM2, une remplaçante est arrivée le lendemain de son départ.

Les effectifs des élèves à l'école sont préoccupants : A ce jour, 95 enfants seraient présents à la rentrée 2026 et le risque de fermeture de classe est possible, sauf si des arrivés en cours d'année viennent étoffer les effectifs.

Exercice de confinement bien passé : Deux personnes ont reçu et répondu au message d'alerte.

Un exercice incendie périscolaire est également prévu dans les prochains jours.

Dysfonctionnement de l'alarme anti-intrusion : elle se déclenche toute seule et crée des messages d'anomalies. Malheureusement, ce système des années 2000 est obsolète et n'est pas réparable. Un premier devis a été fait pour le remplacer, 8000 €, un deuxième devis est demandé.

Ticket Culture :

14 novembre : Spectacle de claquette, la buvette est assurée par la chorale Tivol'Air.

Repas des anciens :

2 novembre : Une cinquantaine d'inscription, devis du Val d'Ars de Charavines accepté.

Trente euros par personne. Il y a moins de personnes pour le repas.

Autre constatation : davantage de personnes ne veulent pas de colis.

Cérémonie du 11 novembre :

A 11h30 aux monuments aux morts.

Comité de pilotage pour l'étude de programmation pour le Clos des Tisserands :

Deux scénarios ont été présentés avec une approche différente. Les deux sont bien aérés avec une emprise des voiries pas trop importante. Chaque scénario présente une configuration et un nombre de logement différents et l'impact sur la vie des habitant ne sera pas le même selon le choix du scénario.

Chaque scénario sera présenté lors de la dernière réunion avec les habitants volontaires prévue le 4 novembre 2025.

Un chiffrage est attendu pour ces deux scénarios.

Mille Cafés :

Des personnes sont venues le visiter, très intéressées pour assurer le café, la restauration et La Poste. La subvention pour la mise aux normes de la cuisine a été acceptée, le choix va maintenant s'opérer pour l'entreprise chargée de réaliser ces travaux.

Demandes du Comité des fêtes :

Questions posées : Est-il possible que la commune participe pour le feu d'artifice ? Donne une subvention ? Est-ce possible que la présidente ait les clés de la grange ? Pour la salle des Vignes ? M. Le Maire souhaite que cela soit discuter lors du prochain budget, après les élections.

Contrat de location de la salle des fêtes :

Demande : Serait-il possible d'ajouter une clause dans le contrat de locations pour que les personnes qui louent la salle des fêtes trient leurs déchets au lieu de tout jeter dans les bacs ? M. Le Maire explique qu'il faudrait modifier le règlement d'utilisation des salles communales pour que les gens utilisent les bacs et les points d'apport volontaire.

Fin de séance à 22h12, prochain conseil municipal prévu pour le jeudi 20/11/2025.

Secrétaire de séance,
Mme Cécile MEYER,

C. Meyer

Le Maire,
M. Christophe BENOIT,

